

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds - Financials Bond Fund (le « **Compartiment absorbé** »), dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le compartiment JPMorgan Funds - Global Corporate Bond Fund (le « **Compartiment absorbant** »).

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations plus détaillées, y compris les motifs et le calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 19 mars 2024 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le Conseil estime que les perspectives de croissance du Compartiment absorbé sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est doté d'un meilleur potentiel de croissance. Le Compartiment absorbant est un fonds sensiblement plus grand, avec une stratégie plus diversifiée, qui devrait offrir de meilleures perspectives de croissance. Cette croissance est susceptible de générer des économies d'échelle, et potentiellement des coûts moins importants pour la SICAV.

LA FUSION
Date de la fusion 22 mars 2024
Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 19 mars 2024 à 14 h 30 (CET)
Compartiment absorbé (votre Compartiment) JPMorgan Funds - Financials Bond Fund
Compartiment absorbant (Compartiment avec lequel votre Compartiment sera fusionné) JPMorgan Funds - Global Corporate Bond Fund
LA SICAV
Nom JPMorgan Funds
Forme juridique SICAV
Type de fonds OPCVM
Siège social
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

VOS OPTIONS

1 Ne pas intervenir. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du Compartiment absorbant. Les actions du Compartiment absorbé toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du Compartiment absorbant.

2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV.

3 Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus de la SICAV, restent d'application.

Actionnaires allemands : *La fusion vise à être neutre sur le plan fiscal, conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.*

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DIC de chacun des Compartiments, le prospectus et les derniers rapports financiers de la SICAV, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Calendrier et implications de la Fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des Compartiments ci-dessous ainsi que dans les DIC et prospectus respectifs. **Nous vous conseillons de lire attentivement le DIC du Compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.**

Dates clés

19 mars 2024 à 14 h 30 (CET)

Date limite de réception des ordres.

22 mars 2024 La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

25 mars 2024

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein du Compartiment absorbé à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du Compartiment absorbant.

Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions du Compartiment absorbant à allouer sera calculé en divisant la valeur liquidative par action de chaque classe d'actions du Compartiment absorbé par la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Compartiment absorbant, dans les deux cas arrondi exceptionnellement à 6 décimales aux fins de la fusion. Le ratio d'échange sera arrondi à 7 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la SICAV (PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg), rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans le Compartiment absorbé sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le Compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

Implications

Principales différences de politique d'investissement entre votre Compartiment et le Compartiment absorbant

- Le Compartiment absorbant investit principalement dans des titres de créance d'entreprises investment grade, tandis que le Compartiment absorbé investit essentiellement dans des titres de créance senior et subordonnée émis par des sociétés des secteurs de la finance, de la banque et de l'assurance.
- La devise de référence du Compartiment absorbé est l'EUR et celle du Compartiment absorbant est l'USD, mais vous recevrez néanmoins des actions du Compartiment absorbant valorisées dans la même devise que votre classe d'actions actuelle du Compartiment absorbé et couvertes le cas échéant.

Avantages potentiels

- Les actionnaires bénéficieront d'une stratégie d'investissement plus large offrant des avantages de diversification plus importants, tels que la diversification des risques spécifiques au marché.
- Les actionnaires du Compartiment absorbé bénéficieront d'un investissement dans un compartiment offrant de meilleures perspectives de croissance des actifs.

Inconvénients potentiels

- Les frais ponctuels liés aux coûts de transaction seront supportés par le Compartiment absorbé en raison de l'exercice de rééquilibrage détaillé à la rubrique « Autres considérations » ci-après.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, les investisseurs ne pourront pas souscrire, convertir ou demander le rachat d'actions du Compartiment absorbé ni échanger des actions d'autres Compartiments dans le Compartiment absorbé.

Autres considérations

- Le Compartiment absorbé ne supportera aucuns frais juridiques, de conseil ou administratifs supplémentaires au titre de la Fusion. Ceux-ci seront à charge de la Société de gestion.
- Bien que des chevauchements existent en termes d'actifs entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant, certaines composantes du portefeuille du Compartiment absorbé sont bien différentes de celles du Compartiment absorbant. Un rééquilibrage des actifs au sein du Compartiment absorbé sera donc nécessaire dans le cadre de la préparation de la fusion. Si tout ou partie des actifs du Compartiment absorbé sont détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion, ledit Compartiment pourrait afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif éventuel sur la performance. Il est prévu que ledit rééquilibrage du portefeuille débute au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.
- Les données de performance du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant figurent dans la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu.
- Le 22 janvier 2024, le Compartiment absorbé sera partiellement fermé, ce qui signifie que les nouveaux investisseurs n'auront plus la possibilité de souscrire, échanger ou demander le rachat des actions du Compartiment absorbé. Seuls les actionnaires existants du Compartiment absorbé pourront souscrire, échanger ou demander le rachat des actions du Compartiment absorbé, et ce jusqu'au 19 mars 2024.

Comparaison des Compartiments

Ce tableau compare les informations pertinentes pour le Compartiment absorbé et celles du Compartiment absorbant. Sauf indication contraire, les termes figurant dans ce tableau auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus de la SICAV.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

Compartiment absorbé (votre Compartiment)

Compartiment absorbant

JPMorgan Funds – Financials Bond Fund

JPMorgan Funds – Global Corporate Bond Fund

Objectifs

Objectifs

Offrir un rendement supérieur à celui des marchés obligataires mondiaux en investissant, à l'échelle mondiale, essentiellement dans des titres de créance senior et subordonnée émis par des sociétés des secteurs de la finance, de la banque et de l'assurance (les « Sociétés financières ») et en ayant recours à des produits dérivés si nécessaire.

Offrir un rendement supérieur à celui des marchés des obligations d'entreprises en investissant, à l'échelle mondiale, essentiellement dans de la dette d'entreprise investment grade et en ayant recours à des produits dérivés si nécessaire.

Processus d'investissement		
Approche d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Applique un processus d'investissement axé sur la recherche intégrée à l'échelle mondiale en vue d'analyser les facteurs fondamentaux, quantitatifs et techniques de différents pays, secteurs et émetteurs. • Approche d'investissement en obligations d'entreprises, qui entend générer des rendements via la rotation des segments de crédit et la sélection de titres dans tout l'univers mondial des emprunts financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Applique un processus d'investissement axé sur la recherche intégrée à l'échelle mondiale en vue d'analyser les facteurs fondamentaux, quantitatifs et techniques de différents pays, secteurs et émetteurs. • Approche d'investissement en obligations d'entreprises, qui entend générer des rendements principalement via la rotation des segments de crédit et la sélection de titres dans tout l'univers mondial de la dette d'entreprise.
Approche ESG	Promouvant des caractéristiques ESG	
Indice de référence	<p>33% Bloomberg Global Aggregate Corporate Senior Financials (Total Return Gross) couvert en EUR / 67% Bloomberg Global Aggregate Corporate Subordinated Financials (Total Return Gross) couvert en EUR.</p> <p>Pour les Classes d'Actions couvertes en devises, les indices de référence sont couverts par rapport à la Devise de la Classe d'Actions.</p>	<p>Bloomberg Global Aggregate Corporate (Total Return Gross) couvert en USD.</p> <p>Pour les Classes d'Actions couvertes en devises, l'indice de référence est couvert par rapport à la devise de la Classe d'Actions.</p>
Recours à un indice de référence et similitude	<p>Comparaison des performances. Base de calcul de la VaR relative.</p> <p>Le Compartiment est géré activement. La majorité des émetteurs inclus dans le Compartiment sont susceptibles de faire partie de l'indice de référence, qui sert de base à la construction du portefeuille. Le Gestionnaire financier est toutefois autorisé à s'écarter dans une certaine mesure de la composition et du profil de risque de l'indice, dans le respect de paramètres indicatifs en matière de risque.</p> <p>La composition et le profil de risque du Compartiment ressembleront à ceux de l'indice de référence, mais sa performance pourra différer de celle de ce dernier en raison des décisions du Gestionnaire financier.</p>	
Approche de l'exposition globale	VaR relative	

Politiques

Principale exposition	<p>Au moins 67% des actifs sont investis, directement ou par le biais de produits dérivés, dans des titres de créance senior et subordonnée émis par des Sociétés financières du monde entier, y compris des pays émergents. Le Compartiment peut avoir une exposition substantielle à des titres de créance non notés et non investment grade.</p> <p>Le Compartiment peut investir de manière significative dans des titres préférentiels et d'autres titres de participation ainsi qu'à hauteur de 20% dans des titres convertibles et des obligations convertibles contingentes.</p> <p>Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.</p> <p>Le Compartiment investit au moins 10% de ses actifs, à l'exclusion des Liquidités à titre accessoire, Dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire, fonds monétaires et produits dérivés détenus à des fins de GEP, dans des Investissements durables au sens du SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p>Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion (www.jpmorganassetmanagement.lu).</p> <p>Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 75% des obligations souveraines des marchés émergents et des titres non investment grade et 90% des titres investment grade achetés.</p>	<p>Au moins 67% des actifs sont investis, directement ou par le biais de produits dérivés, dans des titres de créance investment grade émis par des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents.</p> <p>Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance du monde entier émis par des gouvernements, y compris des gouvernements locaux (jusqu'à 5%), mais non des organisations supranationales et agences. Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des titres de créance non investment grade. Le Compartiment pourra investir, dans une certaine mesure, dans des titres de créance non notés.</p> <p>Jusqu'à 10% en obligations convertibles contingentes</p>
Autres expositions	<p>Titres de créance émis par des gouvernements du monde entier, y compris des organisations supranationales, gouvernements locaux et agences.</p> <p>Jusqu'à 5% dans des MBS/ABS.</p> <p>Jusqu'à 20% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire et jusqu'à 20% des actifs dans des dépôts auprès</p>	

d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires pour la gestion des souscriptions et des rachats en espèces, ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels. Jusqu'à 100% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire, à des fins défensives et de manière temporaire, si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.

Produits dérivés

Utilisés à des fins : d'investissement, de gestion efficace de portefeuille et de couverture. *Types* : voir tableau [Utilisation des produits dérivés par le Compartiment](#) à la section [Utilisation des produits dérivés, instruments et techniques par les Compartiments](#). *SRT, y compris CFD* : néant. *Méthode de calcul de l'exposition globale* : VaR relative.

Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 150%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.

Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 75%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.

Techniques et instruments

Prêt de titres : prévision : 0% à 20% ; maximum 20%.

Devises

Devise de référence du Compartiment : EUR. *Devises de libellé des actifs* : toutes. *Approche en matière de couverture de risque* : couverture dans la Devise de référence généralement.

Devise de référence du Compartiment : USD. *Devises de libellé des actifs* : toutes. *Approche en matière de couverture de risque* : couverture dans la Devise de référence généralement.

Principaux risques

Risques d'investissement et autres risques liés

Techniques

Produits dérivés
Couverture de risque

Titres

Obligations convertibles contingentes
Titres de créance – Emprunts d'Etat, dette non investment grade, dette non notée
Marchés émergents
MBS/ABS

Autres risques liés

Crédit
Marché
Taux d'intérêt
Liquidité
Devise

Titres convertibles
Titres de créance - Dette subordonnée
Actions
Titres préférentiels

Titres de créance - Dette investment grade

Catégorie d'indicateur de risque

(DIC du PRIIP)

Toutes les classes : catégorie 3

(DICI DE L'OPCVM)

Toutes les classes : catégorie 4

Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.

Veuillez noter que les chiffres sont différents dans le DIC du PRIIP et dans le DICI de l'OPCVM. Cela s'explique par une différence au niveau de la méthode de calcul utilisée dans le cadre des différents règlements et ne reflète pas un risque accru selon la juridiction.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement (maximum)

Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	CRDC*	Commission de rachat
A	3,00%	1,00%	-	0,50%
C	-	1,00%	-	-
D	3,00%	1,00%	-	0,50%
I	-	1,00%	-	-
I2	-	1,00%	-	-
T	-	1,00%	3,00%	-
X**	-	1,00%	-	-

Frais et charges prélevés sur le Compartiment sur une année

Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation (max.)
A	0,80%	-	0,20%
C	0,40%	-	0,15%
D	0,80%	0,40%	0,20%
I	0,40%	-	0,11%
I2	0,32%	-	0,11%
T	0,80%	0,40%	0,20%
X**	-	-	0,10%

* Commission de rachat différée conditionnelle. Réduite de 1,00% par an puis portée à zéro à l'issue de 3 années.

** La Classe d'Actions X n'est accessible qu'aux Investisseurs agréés par la Société de gestion ou JPMorgan Chase & Co. dans le cadre d'une convention tarifaire distincte à l'égard des commissions de conseil

Structure

Clôture de l'exercice	30 juin
Société investissement	JPMorgan Funds
Gestionnaire(s) financier(s)	J.P. Morgan Investment Management Inc.
Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires	Le troisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET) (ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).

ETAPES SUIVANTES

Echange de vos actions en actions du Compartiment absorbant : aucune action n'est requise. Tous les actions que vous détenez dans votre Compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

Rachat ou conversion de tout ou partie de vos actions : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion, de souscription et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus de la SICAV, restent d'application.

Pour plus d'informations : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers de la SICAV et des DIC des Compartiments en envoyant une demande par e-mail à l'adresse kiid.requests@jpmorgan.com ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.